

## *Compte-rendu du Conseil Municipal de Douvres*

*Séance du 06 Avril 2001 - 20 h 30*

Présents : Marie-Louise DUBOIS, Maire ; Régis DASSONVILLE, 1er Adjoint ; Louis ROSSETTI, 2ème Adjoint ; Guy BELLATON, 3ème adjoint ; Jean-Jacques ROCHE, 4ème adjoint ; Yves BEARD ; Lucette BOURGEOIS ; Alain BUNET ; Abel CACHOT ; J-Marc CHANAL ; Chantal JANIN ; Marina JANNIN ; Brigitte RIBOREAU ; J-Pierre SOULIER.

Absent : Mme Isabelle PASSOT (procuration à M. Yves BEARD).

Secrétaire de séance : Mme Chantal JANIN.

Mme le Maire ouvre la séance et demande à la secrétaire de Mairie de lire la délibération prise lors de la réunion de conseil municipal du 24 Mars 2001. Mme Chantal JANIN procède, ensuite, à la lecture du compte-rendu de cette précédente séance. M. CACHOT fait remarquer que dans le compte-rendu, il a été omis de mentionner la déclaration de Mme JANNIN Marina et la réponse que lui avait adressée Jean-Jacques ROCHE.

Mme le Maire déclare que le fait sera reporté sur le compte-rendu de séance du 06 Avril. Puis, elle donne lecture de l'ordre du jour mentionné sur les convocations envoyées le 29 Mars 2001 aux Conseillers : celui-ci est approuvé par l'assemblée.

### *Délibérations*

#### ***1. Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes en application de l'article L2123-23 du C.G.C.T.***

Madame le Maire propose que l'indemnité du Maire - *en référence à la loi du 5 Avril 2000* - s'élève à 17 % de l'indice brut 1015 au lieu des 31% autorisés soit un montant mensuel brut à ce jour de **3 902.00 F.** au lieu de **7 115. 00 F.**

Pour les indemnités des adjoints, elle propose la stricte application des règles :

- 40 % de 17% de l'indice brut 1015 pour le Premier Adjoint , soit à ce jour, **1 561. 00 F.**

- 30 % de 17% de l'indice brut 1015 pour les deuxième, troisième et quatrième adjoints, soit à ce jour, **1 171.00 F.** pour chacun.

Mme Marina JANNIN et M. Abel CACHOT interviennent pour demander la même indemnité pour les quatre adjoints et souhaitent être informés des délégations qui leur sont attribuées.

Mme le Maire donne lecture des arrêtés municipaux portant sur leurs délégations :

**M. Régis DASSONVILLE, premier adjoint** : *signer en l'absence du maire tout acte relatif à la gestion de la commune, instruire les demandes d'urbanisme, délivrer les autorisations de permis de construire.*

**M. Louis ROSSETTI, deuxième adjoint** : *diriger les travaux communaux, gérer l'entretien des bâtiments.*

**M. Guy BELLATON, troisième adjoint** : *assurer surveillance et entretien des bois et chemins, veiller au bon fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales et usées.*

**M. Jean-Jacques ROCHE, quatrième adjoint** : *gestion des finances, information et communication.*

Madame le Maire invite à voter à bulletin secret le montant des indemnités des élus.

Mme Marina JANNIN s'oppose au vote de la délibération dans sa globalité et déclare qu'il convient de distinguer le vote du taux des indemnités du maire de celui des indemnités des adjoints et ce, dans un souci de démocratie.

Mme le Maire malgré la forte opposition de Mme Marina JANNIN décide de faire voter cette délibération globalement et désigne un scrutateur parmi l'assistance : *Mlle Lucie BRIANCON*, qui accepte de participer au bon déroulement des opérations de vote.

Résultat du vote :

11 suffrages exprimés, 09 voix "pour", 02 voix "contre", 02 bulletins blancs, 02 bulletins nuls.

La délibération concernant le vote des indemnités des élus est approuvée avec neuf voix.

## ***2. Les délégations du Conseil Municipal au Maire selon les articles L2122-22 du C.G.C.T.***

Mme le Maire demande délégation pour pouvoir :

- 1) passer les contrats d'assurances.
- 2) créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement de services municipaux
- 3) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

.../...

-2-

4) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

5) intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

6) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Mme Marina JANNIN considère qu'il est prématuré de prendre telle délibération.

Mme le Maire fait remarquer que ces délégations faciliteront la gestion administrative et qu'il va de soi que le Conseil Municipal sera tenu informé des décisions prises par le maire dans le cadre de ces délégations et que c'est une clause obligatoire dans ce type de délibération.

Elle procède au vote de la délibération qui est approuvée avec huit voix "pour", une voix "contre", six bulletins blancs.

### ***3. Vote pour l'élection des délégués aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.).***

#### ***3-1. S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain) :***

il faut voter pour deux délégués et deux suppléants.

Pour les fonctions de délégués, *Mme Brigitte RIBOREAU et M. Alain BUNET se portent candidats.*

Pour les fonctions de suppléants : *Mmes Chantal JANIN et Lucette BOURGEOIS.*

Tous sont élus à l'unanimité.

#### ***3-2. S.I.E.A. (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain) :***

Un seul délégué est requis.

*M. Abel CACHOT présente sa candidature.*

Il est élu avec 14 votes "pour" et un bulletin blanc.

#### ***3-3. S.I.VO.M. (Syndicat Intercommunal à vocation multiple de la Plaine de l'Ain) :***

Il convient de désigner un délégué et un suppléant.

Pour la fonction de délégué, *Mme le Maire se porte candidate.*

Pour la fonction de suppléant : *M. Yves BEARD se présente.*

Mme le Maire est élue avec onze voix.

M. BEARD obtient douze voix en tant que suppléant et trois voix en tant que délégué. Il est élu comme suppléant.

#### ***3-4. S.I.E.R.A (Syndicat Intercommunal de Eaux de la Région d'Ambérieu-en-Bugey) :***

Trois délégués doivent y siéger.

*Quatre candidats se présentent : Mme le Maire, M. Régis DASSONVILLE, Mme Marina JANNIN, M. Yves BEARD.*

Au premier tour, Mme le Maire est élue avec douze voix et M. BEARD, avec quatorze voix.

M. DASSONVILLE et Mme JANNIN ayant obtenu chacun huit voix, on procède à un deuxième tour pour le poste de troisième délégué.

Mme JANNIN obtient sept voix.

M. DASSONVILLE, huit voix et est donc élu troisième délégué.

3-5. S.T.EA.S.A. (Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu-Saint-Denis-Ambutrix) :

Trois délégués et trois suppléants sont requis.

*Les candidats délégués sont : MM. J-Marc CHANAL, Guy BELLATON, J-Jacques ROCHE.*

*Les candidats suppléants sont : M. Régis DASSONVILLE, Mme le Maire et M. Louis ROSSETTI.*

Les délégués ont obtenu quinze voix et les suppléants quatorze. Tous sont proclamés élus.

3-6. S.I.V.C.A.P. (Syndicat Intercommunal de Voirie des Cantons d'Ambérieu et de Poncin) :

Deux délégués sont requis, *les candidats sont : MM. Louis ROSSETTI et Guy BELLATON.*

Ils sont tous deux élus à l'unanimité.

.../...

-3-

#### **4. Vote des membres du C.C.A.S et des diverses commissions municipales**

4-1. C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) :

Selon la circulaire du 16 Mars 2001, Mme le Maire explique qu'il convient de déterminer le nombre de membres du Conseil Municipal qui pourront siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. dans la limite de huit. Elle propose d'en fixer le nombre à quatre auxquels s'ajouteront quatre membres nommés par le Maire, choisis à l'extérieur du Conseil Municipal et représentant essentiellement des associations à caractère familial et social.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'élection de quatre membres du Conseil Municipal et quatre membres extérieurs, soit huit membres au total.

*Les candidats du Conseil Municipal sont : Mmes Lucette BOURGEOIS, Chantal JANIN, Brigitte RIBOREAU, Jean-Pierre SOULIER qui sont élus à l'unanimité.*

Mme le Maire signale que Mme Christiane CECCHINI a été nommée par l'U.D.A.F. et qu'il faudra faire un appel de candidatures pour désigner les trois autres membres.

#### 4-2. Commission d'Appel d'Offres :

*Candidats titulaires : MM. Yves BEARD et Régis DASSONVILLE, Mme Marina JANNIN ----> élus respectivement avec quinze, onze et quatorze voix.*

*Candidats suppléants : MM. Abel CACHOT et Louis ROSSETTI, Mme Lucette BOURGEOIS ---> élus respectivement avec douze, onze et onze voix.*

#### 4-3. Commissions communales :

Mme le Maire propose la création de trois commissions municipales ouvertes uniquement aux membres du Conseil Municipal :

##### 4-3-1. P.O.S./Permis de construire/ Réserves foncières/Grands projets/ Urbanisme :

*Liste des candidats : Brigitte RIBOREAU, Jean-Marc CHANAL, Abel CACHOT, Marina JANNIN, Yves BEARD, Guy BELLATON, Régis DASSONVILLE, Alain BUNET, Chantal JANIN, Jean-Jacques ROCHE, Louis ROSSETTI.*

*Vote à bulletins secrets : treize voix "pour", une voix "contre", un bulletin blanc.*

##### 4-3-2. Assainissement /Equipement/Bâtiments :

*Le Conseil Municipal donne son accord. Les membres sont élus à bulletin secret par scrutin de liste.*

*Les candidats sont : MM. Abel CACHOT, Yves BEARD, Guy BELLATON, J-Pierre SOULIER, Louis ROSSETTI et J-Marc CHANAL.*

*Elus avec treize voix "pour".*

##### 4-3-3. Commission finances :

*Les candidats : MM. Yves BEARD, Régis DASSONVILLE, Jean-Jacques ROCHE et Mme Marina JANNIN sont élus à l'unanimité.*

### **5. Création de comités consultatifs comprenant des membres du Conseil Municipal et des membres extérieurs, sur**

**proposition de Mme le Maire :**

*L'élection des membres faisant partie du Conseil Municipal se fait à main levée.*

#### 5-1. Environnement - Sécurité - fleurissement :

*Mmes Isabelle PASSOT, Lucette BOURGEOIS, Chantal JANIN et MM. Régis DASSONVILLE, Abel CACHOT sont élus à l'unanimité.*

#### 5-2. Bois - Chemin - Cimetière :

*Mmes Chantal JANIN, Isabelle PASSOT et MM. Guy BELLATON, Louis ROSSETTI et Jean-Marc CHANAL sont élus à l'unanimité.*

.../...

-4-

5-3. Ecole et périscolaire :

*Mmes Lucette BOURGEOIS, Brigitte RIBOREAU et M. Régis DASSONVILLE sont élus à l'unanimité.*

5-4. Information - Communication - Associations :

*Mmes Brigitte RIBOREAU, Lucette BOURGEOIS, Marina JANNIN et MM. Louis ROSSETTI, Abel CACHOT, Guy BELLATON et Jean-Jacques ROCHE sont élus à l'unanimité.*

Mme le Maire précise qu'il y aura appel à candidature pour la nomination des membres extérieurs au Conseil Municipal (possibilité de lancer cet appel sur les panneaux d'affichage du village et dans les journaux). Les candidatures seront examinées par le Conseil Municipal .

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Bibliothèque municipale : Mme Linda GROS accepte de continuer à s'occuper de la bibliothèque.
- Cimetière : Mme le Maire et M. Louis ROSSETTI se portent responsables.
- Centre de Première Intervention : M. Louis ROSSETTI accepte de seconder Mme le Maire.

En son absence, M. Jean-Jacques ROCHE le suppléera.

- **Salle des Fêtes : la commune recherche un régisseur.**

**Informations diverses**

- L'exploitation de la SARL GRANULATS changeant d'exploitant sur la commune de Château-Gaillard, un dossier est à consulter en Mairie et le Conseil Municipal devra prendre avant fin mai une délibération pour émettre son avis.

- Mme le Maire fait part du courrier de Jean Pépin qui informe qu'une étude de subvention est en cours pour le Christ Polychrome de l'Eglise de Douvres.

- Mme le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil aura lieu probablement pendant la semaine du 07 au 11 Mai 2001. Elle précise qu'une réunion d'information réservée aux Conseillers se tiendra le deuxième lundi de chaque mois.

- M. Jean-Marc CHANAL demande s'il est possible d'avoir un planning des réunions un mois à l'avance.

- Monsieur Jean-Jacques ROCHE signale que le percepteur du canton d'Ambérieu-en-Bugey tiendra une réunion d'information "finances" réservée au Conseil Municipal, le vendredi 18 Mai 2001, à 20h30.

Monsieur Abel CACHOT demande si le projet de "comités de quartier" comme il l'avait souhaité dans sa campagne électorale serait formalisé. Mme le Maire lui indique que cela fera l'objet d'une réflexion concertée.

Mme le Maire déclare la séance du Conseil Municipal close et demande s'il y a des questions dans le public.

Sept personnes s'expriment dont M. Marcel FERROUSSAT qui signale que des déchets dont ceux de la balayeuse continuent d'être déversés à Taponnet..